

AVIS AU PUBLIC

**Consultation du public sur la demande d'enregistrement
déposée par la SCEA la Ferme du Bouyssou, en vue d'exploiter un atelier d'abattage,
de découpe et de conditionnement de produits à base de canards gras à SALVIAC**

La SCEA la Ferme du Bouyssou a déposé un dossier de demande d'enregistrement en vue d'exploiter un atelier d'abattage, de découpe et de conditionnement de produits à base de canards gras au lieu-dit la Côte des Crabes 46340 SALVIAC, au titre de la rubrique 2221-B-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une consultation du public en mairie de SALVIAC du **lundi 1^{er} décembre 2014 au lundi 29 décembre 2014** inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de SALVIAC, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet, ou lui être annexées si elle sont remises par écrit. Elles pourront également être adressées par courrier à la Direction Départementale des Territoires du Lot – Unité des procédures environnementales – Cité administrative – 127 quai Cavaignac 46000 CAHORS ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-sg-bp@lot.gouv.fr durant la même période.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairie de SALVIAC.

La décision d'enregistrement sera prise par le Préfet du Lot.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Fait à CAHORS, le 4 novembre 2014

**Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires du Lot,
Le Secrétaire Général**



Patrick MORI